



## Communiqué de presse

Le 22 juillet 2020

### **Sécur de la santé :** **Une prise en compte positive de tous les acteurs du système de santé, avec des intentions qui restent à confirmer**

*Après un premier volet sur les accords concernant les rémunérations, carrières et métiers, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a dévoilé mardi 21 juillet les conclusions des autres volets du Sécur de la santé : investissement, gouvernance, organisation territoriale. La plupart des annonces correspondent aux réflexions et propositions portées par l'Uniopss, qui restent à concrétiser.*

**L'Uniopss salue tout d'abord les revalorisations salariales qui intègrent les ESPIC et les EHPAD privés non lucratifs, à l'exception toutefois des médecins. C'est un premier pas vers la revalorisation de l'ensemble des métiers de la santé, du médico-social et du social qui doit s'intégrer dans un chantier d'ensemble sur l'attractivité des métiers du secteur.**

Sur les autres volets, l'Uniopss note la prise en compte des inégalités de santé, des problématiques d'accès aux soins des personnes en situation de précarité, en situation de handicap et des personnes âgées, qui correspondent aux propositions portées dans sa contribution. L'Uniopss partage la volonté de développer les structures d'exercices coordonnées, notamment les centres de santé, et les structures de type Lits Halte Soins Santé. **Certaines intentions, pour la plupart déjà inscrites dans la Stratégie nationale de santé de 2017 et dans Ma Santé 2022, nécessitent d'être aujourd'hui transformées en mesures opérationnelles et traduites dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale.**

Dans les conclusions du Sécur, l'accent est mis sur les EHPAD (parcours de santé avec la ville et l'hôpital, investissement, revalorisation), avec des mesures annoncées dès la LFSS pour 2021 mais qui doivent être approfondies dans le chantier de la future loi Grand âge et autonomie, avec la nécessité d'y intégrer le secteur de l'aide à domicile et le champ du handicap, sans oublier la participation des personnes accompagnées.

Elle salue l'investissement important dans les établissements médico-sociaux et dans le numérique en santé et souhaite que l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux soient concernés par l'enveloppe 0,6 milliard d'euros dédié au médico-social et de 1,4 milliard d'euros dédiés au numérique en santé, pour amplifier et élargir le périmètre du Programmes ESSMS numérique, limité aujourd'hui au secteur PA/PH. **Le numérique en santé doit en effet être au service de l'ensemble des parcours de santé.**

Sur l'organisation territoriale, l'Uniopss partage le souhait de proximité, d'implication et de coordination des collectivités territoriales à travers les conférences territoriales d'investissement en santé, coordination des institutions appelée de ses vœux pendant la crise. Tout comme **le renforcement de la démocratie en santé régionale via les CRSA**. Là encore, elle espère une traduction concrète en moyens, mais aussi une réelle participation aux décisions des instances nationales, régionales et locales, demandées depuis plusieurs années. L'Union espère aussi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre des Projets territoriaux de Santé Mentale soient accordés via les contrats annoncés, de même que le renforcement de l'accès aux soins et accompagnements en santé mentale face aux besoins accrus par la crise et à une offre très insuffisante.

**La prévention et la promotion de la santé restent relativement absentes du Ségur, et les attentes sont grandes vis-à-vis du Ségur de la Santé publique annoncé à la rentrée.**

**Les associations des secteurs social, médico-social et de la santé ont œuvré en première ligne pendant la crise sanitaire, et noué des coopérations et partenariats, qu'il convient de pérenniser et d'amplifier. Elles ont toutes leur place, aux côtés des autres acteurs, dans l'organisation territoriale de l'offre et des parcours de santé pour permettre l'accès à la santé de tous. L'Uniopss souhaite être associée à la mise en œuvre concrète des mesures annoncées.**

**Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)**

#### **A propos de l'Uniopss**

*Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.*

*Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Son expertise, sa connaissance du terrain, ainsi que sa capacité d'analyse transversale des différents champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.*